

**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 26 MAI 2020**

**Présents :** OTRIO Roseline, LAROCHE Jacqueline, BOIVIN Christiane, CAMELIN Christian, LACROIX Elisabeth, DANREZ Michel, LUZERNE Sylvain, CRESTIN-BILLET Catherine, THEVENIN Gérard, PETIT Laurent, BEAUD Sylvie, LAMY-AU-ROUSSEAU Eric, ANAYA Laurence, BUHR Nathalie, PARIS Eric, DELACROIX Claude, BUFFARD François, CALDAS Roger, KURT Muzzafer, VILLEDIEU Florent, MOUTA Manuel, BILLOT Christophe, BOCQUET Sylvie, CHHIV-TEP Chey-Rithy, MILLET Nathalie, DA CUNHA Isabel, BUSSOD Frédéric, DAVID Marie-Christine, CHAVERIAT Christophe, LEDRU Aurélie, POUSSIN Virginie, CROCHARD Vincent, CHIARI Emmanuelle.

**Secrétaire de séance :** CHIARI Emmanuelle

**I – INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Mme Roselyne Otrio, doyenne d'âge du Conseil municipal préside à l'installation du Conseil municipal qui se tient à l'Espace Lamartine compte tenu des mesures de distanciation physique à mettre en œuvre durant la période de crise sanitaire.

Mme la Présidente accueille l'ensemble des membres et procède à l'appel. Elle constate que tous les membres sont présents et que le quorum est atteint. Elle déclare installer le Conseil municipal de la commune de Hauts de Bienne.

Mme la Présidente procède à désignation du secrétaire de séance, Mme Chiari Emmanuelle.

**II – ÉLECTION DU MAIRE**

Pour cette élection, il y a lieu de désigner deux assesseurs pour le vote parmi les membres du Conseil municipal. M. Florent Villedieu et M. Eric Lamy-au-Rousseau sont les deux assesseurs.

Mme la Présidente demande à l'assemblée s'il y a des candidatures à la fonction de maire.

Monsieur Laurent Petit présente sa candidature. Les conseillers municipaux sont destinataires de papier blanc afin qu'ils puissent voter. Un agent passe avec une urne pour récolter les votes. Les assesseurs procèdent à l'ouverture de l'urne, ils comptent le nombre de bulletins présents dans l'urne et font la lecture des bulletins un à un.

Résultat de l'élection :

Nombre de votants : 33

Bulletins Blancs : 2

Bulletins nuls : 0

A obtenu Laurent Petit : 31 voix

Mme la Présidente proclame M. Laurent PETIT élu maire de la commune de Hauts de Bienne. Elle fait lecture de son discours puis invite M. Le Maire à prendre sa place.

M. le Maire remercie les membres présents pour leur confiance renouvelée et fait lecture de son discours.

**III – DÉTERMINATION DU NOMBRE DE MAIRES DÉLÉGUÉS**

M. le Maire assure la présidence de la séance et invite l'assemblée délibérante à déterminer le nombre de maires délégués. Il propose de désigner un maire délégué pour La Mouille et un maire

délégué pour Lézat, et précise qu'il n'y a pas lieu de prévoir un maire délégué pour la ville de Morez.

La proposition de désigner deux maires délégués est votée à l'unanimité.

#### IV – ÉLECTION DES MAIRES DÉLÉGUÉS

M. le Maire procède à l'élection des maires délégués. Les deux assesseurs sont ceux précédemment désignés, soit M. Florent Villedieu et M. Eric Lamy-au-Rousseau.

M. le Maire demande à l'assemblée s'il y a des candidatures à la fonction de maire délégué pour la commune de La Mouille.

Monsieur Florent Villedieu présente sa candidature. Les conseillers municipaux sont destinataires de papier blanc afin qu'ils puissent voter. Les assesseurs procèdent à l'ouverture de l'urne, ils comptent le nombre de bulletins présents dans l'urne et font la lecture des bulletins un à un.

Résultat de l'élection :

Nombre de votants : 33

Bulletins Blancs : 1

Bulletins nuls : 0

A obtenu Florent Villedieu : 32 voix

M. Le Maire proclame M. Florent Villedieu élu maire délégué de la commune de La Mouille. M. Villedieu remercie les membres pour leur confiance et fait lecture de son discours.

M. le Maire poursuit l'élection et demande à l'assemblée s'il y a des candidatures à la fonction de maire délégué pour la commune de Lézat.

Monsieur Eric Lamy-au-Rousseau présente sa candidature. Les conseillers municipaux sont destinataires de papier blanc afin qu'ils puissent voter. Les assesseurs procèdent à l'ouverture de l'urne, ils comptent le nombre de bulletins présents dans l'urne et font la lecture des bulletins un à un.

Résultat de l'élection :

Nombre de votants : 33

Bulletins Blancs : 1

Bulletins nuls : 0

A obtenu Eric Lamy-au-Rousseau : 32 voix

M. Le Maire proclame M. Eric Lamy-au-Rousseau élu maire délégué de la commune de Lézat. M. Lamy-au-Rousseau remercie les membres pour leur confiance et fait lecture de son discours.

#### V – DÉTERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS

M. le Maire invite l'assemblée délibérante à déterminer le nombre d'adjoints. Il précise le mode de calcul du nombre d'adjoints et indique qu'il ne peut excéder 30% de l'effectif légal du Conseil municipal, soit 9 adjoints pour Hauts de Biemme. Sur la base de ces informations, M. le Maire propose de fixer le nombre d'adjoints à 8. Il précise que les fonctions de chaque adjoint seront traduites dans des délégations.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, fixe à 8 le nombre d'adjoints au maire.

## VI – ÉLECTION DES ADJOINTS

M. le Maire explique que l'élection s'effectue par liste. Il présente la liste de Mme Jacqueline Laroche sur laquelle figurent les personnes suivantes :

Jacqueline LAROCHE  
Claude DELACROIX  
Chey-Rithy CHHIV-TEP  
Florent VILLEDIEU  
Roselyne OTRIO  
Eric LAMY AU ROUSSEAU  
Laurence ANAYA  
Sylvain LUZERNE

M. le Maire demande s'il y a d'autres propositions de liste. Aucune autre liste n'étant proposée, il constate qu'une seule liste de candidats aux fonctions d'adjoints au maire est déposée. Il est donc procédé à l'élection des adjoints. Une liste est donnée à chaque conseiller. Chaque élu dépose son bulletin dans l'urne.

Les deux assesseurs sont ceux précédemment désignés, soit M. Florent Villedieu et M. Eric Lamy-au-Rousseau, ils procèdent à l'ouverture de l'urne et comptent le nombre de bulletins présents dans l'urne puis font la lecture des bulletins un à un.

Résultat du vote :

Nombre de votants : 33

Bulletins blancs : 1

Bulletin nul : 1

A obtenu Liste Jacqueline Laroche : 31

M. le Maire proclame « adjoints » et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste de Mme Jacqueline Laroche. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste.

## VII – LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL

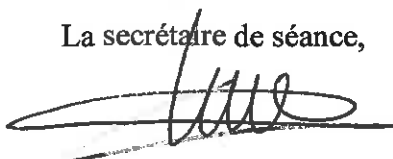
M. le Maire informe l'assemblée de l'élaboration d'une charte nationale de l'élu local. Celle-ci doit être lue en séance. Mme Emmanuelle Chiari procède à la lecture de cette charte qui est par ailleurs distribuée à l'ensemble des membres du Conseil municipal.

## VIII – POINT DIVERS

M. le Maire informe les élus de la tenue d'un Conseil municipal privé le 4 juin à 19 h à l'Espace Lamartine afin de pouvoir échanger librement sur l'organisation des commissions.

Le prochain Conseil Municipal initialement prévu le jeudi 11 juin à 19 h est avancé au mercredi 10 Juin 2020 à 19 h à l'Espace Lamartine.

La secrétaire de séance,



Mme CHIARI Emmanuelle

